

# PETIT' BACHYNOIS

## CARACTERISATION DU TRI SELECTIF DE LA COLLECTE DU 23 OCTOBRE 2019

Cette procédure semestrielle pour chaque commune permet d'évaluer la qualité du tri des habitants. Il ne s'agit pas uniquement d'une opération statistique mais c'est aussi une évaluation financière du coût du traitement des déchets.



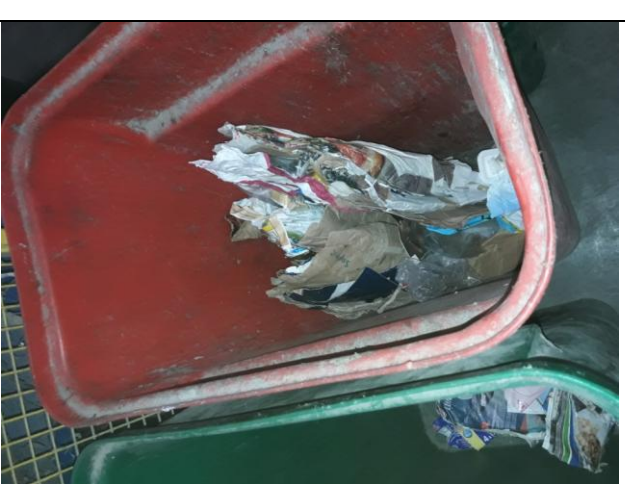

Il est important de respecter les consignes de tri. En effet, le taux de refus (déchets qui ne doivent pas se trouver dans le bac de tri) ne doit pas excéder 15%, seuil de tolérance. Au-delà les pertes financières sont répercutées aux habitants à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).




Ces refus de tri devront être transportés vers un centre de valorisation énergétique (CVE) à Saint-Saulve pour y être incinérés.

Tous les déchets mal triés trouvés dans le bac de tri vont engendrer un coût supplémentaire de 180 euros la tonne. Ce prix comprend le transport vers le centre de tri, la séparation des déchets par catégorie de matières, le transport vers la bonne filière d'élimination (CVE) et enfin l'élimination. Si le déchet avait été mis correctement et directement dans le sac d'ordures ménagères, prévu à cet effet, il n'aurait coûté que 70 euros la tonne.

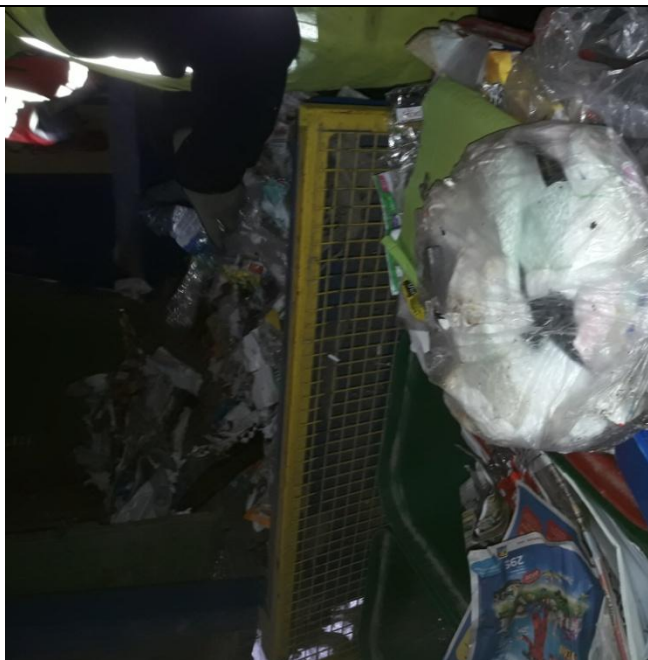
A savoir que la dernière caractérisation effectuée en 2018, était de 16,17% de refus pour Bachy.

Taches	Photos	Remarques
1		<p>Etat du contenu de la benne de la collecte du mardi 22 octobre 2019.</p> <p>A première vue, c'est correct, (papier, carton, bouteilles plastiques, ...).</p> <p>Caractérisation = x opérations de contrôle pour préciser les caractères distinctifs d'un contenu.</p>

2		<p>4 containers sont remplis, à partir d'une extraction dans le mont de déchets par une chargeuse. L'un des bacs sera tiré au sort pour être pesé.</p> <p>Cet échantillon de la collecte sera pesé et vidé manuellement pour le tri élément par élément.</p> <p>Le bac sélectionné pèse 115 kg dont 40 kg de tare soit 75 kg de déchets.</p>
3		<p>Table de tri, encadrée des différents contenants pour le tri manuel.</p> <p>Le container rouge est utilisé pour les refus de tri. (espérons qu'il <b>sera vide !!</b>)</p>
4		<p>Cela commence mal : un gros bloc compact, mélange de cartons, papiers, plastiques, « soudés » en une seule masse. Refus, car impossible de séparer chaque élément pour la revente des matériaux.</p> <p><b>CONSIGNE</b> : ne jamais imbriquer des déchets. (ex : mettre une bouteille dans une boîte de conserve.)</p> <p>Si vous avez un problème de volume de poubelle par rapport à votre foyer, contactez Sulo au 0800 005 783 pour changer votre poubelle (numéro et changement gratuit)</p>
5		<p>Une boîte de boisson emballée dans un sac papier : refus car impossibilité de séparer les 2 pièces qui pourraient être revalorisés séparément !! Les deux déchets partent donc pour l'incinération.</p> <p><b>CONSIGNE</b> : ne jamais mélanger des matières différentes</p>

6		<p>Plastiques divers + 1 barre métallique : refus</p> <p><b>CONSIGNE</b> : Si vous avez un doute sur la destination du plastique, jetez plutôt dans les ordures ménagères (sac noir) La consigne pour le plastique est uniquement ceux en forme de bouteille, flacon.</p> <p>Actions : une extension est prévu dans le futur Vous serez informé du changement en temps voulu.</p>
7		<p>1 bouteille plastique non vide ! Refus</p> <p>Le contenu peut-être un produit dangereux.</p> <p><b>CONSIGNE</b> : toujours vider le reste de vos contenants.</p>
8		<p>1 cahier d'écolier avec sa couverture plastique. Refus : mélange de 2 matières différentes, impossible à séparer dans le centre de tri.</p> <p><b>CONSIGNE</b> : il aurait fallu enlever la couverture et le cahier aurait pu être recyclé avec le papier. Des petits gestes qui peuvent rapporter !</p>

9



1 sac rempli de couches de bébé ! = refus

**CONSIGNE** : la collecte des déchets ménagers (sac noir ou poubelle noire), passe chaque semaine chez vous.  
Ce déchet est à mettre dans le sac noir ou la poubelle noire car non recyclable, de plus cela évite des odeurs désagréables dans votre poubelle de tri sélectif.

10



Emballages plastiques de surgelé, de congélation, recharge de lessive = refus

**CONSIGNE** : A ce jour, tous les plastiques ne sont pas recyclables.  
Une évolution est prévue sous 2 conditions :  
- Modifier les chaînes de tri dans les 3 centres ou sont traités les déchets de la CCPC  
- Avoir un exécutoire pour la revente.



Les 75 kg du container sélectionné sont triés et répartis dans les 8 contenants :

- 1-refus (rouge)
- 2-plastique clair
- 3-plastique coloré
- 4-carton et imprimés
- 5-papier
- 6-acier (canette, ...)
- 7-aluminium
- 8-éléments fins, non triables

L'opération vérité : la pesée de chaque contenant

- **Attention de ne pas mélanger les logos** : ce symbole ne veut pas dire que le produit est recyclable mais que le producteur a payé une taxe pour le traitement de son produit.



- Autres exemples de déchets interdits dans le bac de tri que l'on a trouvé ce jour : des sacs de congélation, des recharges de lessive, sac papier de ciment et de plâtre, pot en plastique de miel vide (il n'a pas la forme d'une bouteille), barquette de pâtisserie, une télécommande, pot de chewing-gum, mouchoirs papiers, bois.

-  
**Tout cela n'est pas recyclable et est destiné à la poubelle noire ou sac noir. Pour certains (bois, télécommande, ...) sont à amener en déchetterie où ils pourront être valorisés.**

12



Le bac rouge de refus de tri déborde : 23,82 kg sur 75 kg de déchets, **soit 31,76 %**.

**Constatation : depuis 6 mois, vos poubelles sont de plus en plus mal triées. En 6 mois de 16,17% nous sommes passés à 32% de refus de tri !!! (moyenne nationale 18%)**

**Les conséquences :**

- 1- des matières qui auraient pu être revendues et recyclées sont incinérées
- 2- un impact financier sur le traitement des déchets ménagers
- 3- La TEOM que vous payez en fin d'année avec vos impôts locaux peut augmenter.

Cette taxe est calculée pour équilibrer le budget de collecte et de traitement des ordures ménagères. Moins on revend, plus on transporte, 2 facteurs qui poussent à la hausse.

**Bien trier** : ce sont des économies sur votre budget, c'est préserver la planète pour nos enfants, c'est éviter l'incinération, c'est protéger les agents de collecte et de tri des produits dangereux ou tranchants c'est favoriser l'économie circulaire.  
(Recycler, c'est moins de matières premières à puiser sur notre terre)

Diminuer l'ensemble de ces déchets (déchets verts, déchets triés, queue de tri), plusieurs pistes à étudier pour réduire la facture et sauver notre planète.

Quelques exemples :

Le mulching et le compost pour les déchets verts.

Mieux acheter pour éviter l'inutile (achat en vrac, déballer chez le vendeur, suppression bouteille plastique, éviter le suremballage, ....).

Le compost ou les poules pour les biodéchets.

Et d'autres idées à venir...

**Dans l'intérêt de la collectivité, vous êtes tous invités à améliorer votre tri**

**Ne pas oublier qu'il y a à votre disposition : sur la place, une borne du relais pour les vêtements et chaussures, une poubelle pour les huiles de friture.**

**A la mairie, des récupérations de : piles, bouchons plastiques, bouchons en liège, ampoules, cartouches d'encre, télécommandes, téléphones portables.**

**4 containers pour vos flacons et bouteilles en verre (stade, gare, rond-point, ateliers municipaux)**

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le seul impôt que nous pouvons tous ensemble maîtriser localement.**